

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019

B

13

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 – 72 du dossier 9 à 32
Votants	78 du dossier 1 et 2 – 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE - Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cucumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Faüllet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 8)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

Dossier n°13 -
PROJET DE COOPERATION LEADER- PARTICIPATION A DES EVENEMENTS ARTISTIQUES ET
UNE REUNION DE COORDINATION DES PARTENAIRES - 2019

Rapporteur : Jacques BILIRIT / Dante RINAUDO

Objet de la délibération

Le projet de coopération Leader engagé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne depuis 2016 prévoit des réunions de coordination entre les partenaires européens. Après l'accord de partenariat signé en 2017 et les premiers échanges entre territoires en septembre 2017 et février 2018, deux rencontres ont été réalisées pour 2018 en Italie et en Finlande. Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne mettant fin au projet de coopération en juin 2019, la dernière rencontre avec les partenaires aura lieu à Jelgava (Lettonie) en mai 2019.

Exposé des motifs

Dans le cadre du programme Leader développé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, un projet de coopération européenne est en cours. Les territoires partenaires sont situés en France, en Italie, en Finlande et en Lettonie, et se sont engagés à travailler ensemble sur un projet de revitalisation des zones rurales en valorisant le patrimoine, qu'il soit paysagé, bâti, identitaire ou culturel.

L'accord de partenariat engage à mettre en œuvre des actions communes avec ces partenaires. En 2017 et 2018 des échanges d'artistes, des évènements artistiques et 3 réunions de coordination ont été organisés.

En 2019, trois actions communes sont prévues :

- La participation d'un artiste du territoire à un symposium artistique en Finlande à Kankaanpää en avril,
- L'accueil de jeunes artistes étrangers pour participer à « Emergence » à Marmande en mai,
- La participation d'une délégation du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne à un évènement artistique et une réunion de coordination à Jelgava en Lettonie en mai.

Deux élus du comité de pilotage « Coopération », deux artistes et la technicienne, participeront à cette dernière rencontre.

Le groupe Coopération du Comité de Programmation LEADER est constitué des élus suivants :

Jacques Bilirit / Martine Calzavara / Marie-Françoise Carles / Bernadette Dreux / Jean-Luc Gardeau / Luc Macouin / Bernard Patissou / Dante Rinaudo / Georges Rodier.

Ces actions sont financées à hauteur de 80% dans le cadre du programme LEADER, une enveloppe étant allouée au projet de coopération.

Le coût global de ces actions communes, imputé au compte 6188, est évalué pour 2019 à 6 450.00 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide

de prendre en charge tous les frais liés à ces actions sur présentation des justificatifs (les frais réels de déplacement, de transport, de repas, d'hébergement, les visites de sites touristiques et les activités culturelles) engagés par Val de Garonne Agglomération pour les élus du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, la technicienne et les artistes (pour chacun d'eux une convention régissant les engagements de chacun sera également conclue. Celles-ci sont annexées à la présente délibération)

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Sainte-Bazeille, le 28 mars 2019

Publication / Affichage

Le 1^{er} avril 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,